

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : SYNCROPROST 0,250 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR BOVINS, CHEVAUX, PORCINS ET CHEVRES, Solution injectable

Titulaire : CEVA SANTE ANIMALE

Composition : CloprosténoI sodique 0,263 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/2591748 4/2022

Date de décision : 02/05/2022